

Recommandations au Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC)

Avril 2018

Présentées par Paul Sabourin, Professeur en sociologie, Université de Montréal
et Martine Vézina, Professeur de management, HEC Montréal

UNE APPROCHE SOCIOÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE AU QUÉBEC

Le document de consultation du Groupe de travail sur l'économie collaborative (GTEC) précise la visée de la consultation, laquelle est de développer un cadre d'analyse qui a pour but de préserver l'équilibre entre l'innovation, l'équité, la sécurité et l'intérêt général dans le développement de l'économie collaborative.

Nous interprétons l'énoncé du comité visant « l'équilibre » comme un élément central du « comment » est envisagée l'introduction de la nouvelle économie collaborative dans l'économie québécoise. Outre l'énoncé de ces valeurs à équilibrer, est-il également possible de guider l'action à partir de l'équilibre effectif que manifeste la composition sociale de l'économie québécoise actuelle ? En somme, peut-on concevoir que l'introduction de l'économie collaborative renforce cet équilibre ?

LES RECHERCHES SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Les recherches en sociologie de l'économie ont développé différents cadres d'analyse afin de décrire et d'expliquer la constitution sociale des nouvelles relations socioéconomiques induites par le développement de l'économie collaborative¹. Elles ont également permis de les situer par rapport aux relations marchandes et financières conventionnelles et aux anciennes formes d'économie impliquant d'autres formes de coopération dans la production, la distribution, la circulation ou la consommation.

¹ Voir les travaux cités en bibliographie ci-après, particulièrement du Groupe Chronos et du CRÉDOC, Francqueville et de Malleray, 2014 ; Daudey et Hoibian, 2014.

Nos propres recherches nous mènent à constater qu'au-delà des nouvelles technologies favorisant la création de relations économiques, l'économie collaborative émerge présentement comme une voie possible pour résoudre un ensemble de problématiques socioéconomiques : création d'emplois et de revenus dans une situation de croissance des inégalités ; assurer une croissance économique de plus en plus limitée depuis la crise de 2008, notamment par les contraintes écologiques ; concurrence économique internationale exacerbée par la mondialisation.

Dans ce contexte, l'économie et la société québécoise tendent à se fragmenter entre des villes et des régions qui se sur-développent et des villes et des régions qui se sous-développent davantage. Ce qui peut sous-tendre le fait que l'économie collaborative est perçue par les Québécois et les Québécoises d'une façon très contrastée à la fois comme un danger et une solution inespérée en regard de leurs conditions d'existence.

L'économie collaborative touche particulièrement les personnes et les groupes en situation actuelle ou anticipée de précarité économique.

Les premiers résultats de recherche montrent que l'introduction de l'économie collaborative au Québec met en jeu des personnes et des groupes vivant une précarité économique, actuellement ou anticipée, rendant d'autant plus vives les questions reliées à l'économie collaborative. Elles constituent soit la poursuite d'anciennes activités économiques collaboratives (économies informelles) qui seraient touchées par de nouvelles législations, soit l'émergence de nouvelles pratiques d'économie collaborative qui permettraient à court terme des revenus complémentaires, mais aussi à plus long terme une éventuelle insertion des personnes y participant dans l'économie.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE DANS UNE ÉCONOMIE PLURIELLE QUÉBÉCOISE

Souvent interprété comme un retard économique, « l'équilibre » dans notre économie est celui d'une économie plus plurielle au Québec que dans le reste de l'Amérique du Nord, résultant de notre sociohistoire économique. L'économie québécoise est composée d'entreprises multinationales, mais aussi de beaucoup de PME familiales, d'un secteur coopératif, et elle est caractérisée par une intervention prégnante de l'État dans l'économie, un secteur d'économie sociale et solidaire très actif et une syndicalisation plus importante que dans le reste de l'Amérique du Nord. Ceci implique effectivement un équilibre entre l'accumulation permise, la distribution sous forme de salaire et la redistribution sociale, effectuée notamment par l'État dans l'économie québécoise.

On peut penser que l'économie collaborative au Québec pourra se généraliser dans la mesure où celle-ci reconduit cette économie plus plurielle qu'ailleurs.

L'économie collaborative est-elle une économie plurielle ?

Malgré la diversité des définitions de l'économie collaborative, il ressort en termes sociologiques un point commun entre les expériences socioéconomiques que désignent ces définitions : l'économie collaborative est une activité sociale qui implique de développer de nouveaux liens socioéconomiques qui n'existeraient pas sans elle, soit par des plateformes numériques ou bien par le développement de lieux de rencontres physiques permettant la mise en relation de personnes et de groupes sociaux. Les premières analyses de ces relations socioéconomiques ont montré une grande variation selon les critères suivants² :

- **Fréquence et intensité des liens; porosité des frontières du service**
 - Relations : Les services reposent sur des densités et des quantités variables de liens pour fonctionner. Plusieurs services proposent des modèles hybrides offrant simultanément la possibilité de créer divers types de liens au choix de l'utilisateur.
 - Liens ponctuels : transactions/échanges immédiats ;
 - Liens faibles : collaborateurs/usagers intermittents (connaissances, amis...) ;
 - Liens forts : relations étroites et fréquentes.
 - Sélectivité : critère variable en fonction de la masse critique nécessaire au fonctionnement du service
 - Frontières ouvertes : Conditions minimales d'engagement, ouverture illimitée et importance d'une masse critique de participants ;
 - Frontières poreuses : Existence d'un noyau de contributeurs engagés, mais ouverture à la participation ponctuelle d'autres. Il existe des barrières (conditions) d'entrée différentes pour les deux niveaux ;
 - Services engageants : l'ensemble des membres est impliqué sur une plus longue durée. Des conditions de participation existent ici aussi.
- **Existence numérique et inscription territoriale**
 - Animation : articulation de moyens « *online/offline* » de construction et d'animation de communautés. Plusieurs services sont d'abord initiés en ligne par la mise en relation d'individus et mènent par la suite à des rencontres hors ligne.
 - *Online* : réseaux sociaux, espaces de discussions, *newsletters* ;
 - Hybride : emploi de stratégies physiques et numériques ;
 - *Offline* : rencontres, activités collectives, qui permettent d'accroître la confiance en le service et sa fiabilité.

² Groupe Chronos et le CRÉDOC de Francqueville et de Malleray, 2014 ; Daudey et Hoibian, 2014.

- Ancrage : relation services-territoires
 - Monde : spécificités territoriales peu ou pas importantes pour l'offre du service qui est nationale/internationale ;
 - Local : maintien d'une identité et de règles communes aux différentes itérations du service à travers son adaptation à différents territoires ;
 - Hyperlocal : services attachés à un lieu propre et aux utilisateurs qui ont participé à sa conception

- **Implication de l'utilisateur dans la fabrique du service**
 - Adaptabilité : degré de flexibilité du service en termes de possibilités de modification de ses modalités de prestation par les usagers
 - Usage prescrit : importance de la correspondance des contributions des usagers à des critères définis par les porteurs de projet ;
 - Détournement : existence d'usage prescrit, mais sans répression d'usages détournés du service, quitte à ce que sa nature d'origine soit modifiée ;
 - Flexibilité : enrichissement et modification des conditions d'usage par les usagers.
 - Modes de gouvernance
 - Participation : les usagers ne participent qu'à travers des dispositifs traditionnels (focus groups, analyses de besoins...)
 - Implication : le collectif est nécessairement impliqué, mais sans qu'il puisse intervenir sur la stratégie fondamentale du service
 - Co-conception : le collectif possède le pouvoir d'agir sur la stratégie de l'organisation

À cette dynamique sociale, interne aux activités d'économie collaborative, s'ajoute l'examen des implications de ces nouvelles relations socioéconomiques sur les autres activités sociales et leurs conséquences en termes d'impacts écologiques et d'écarts socio-économiques qu'elles produisent ou combler.

Sur ce point, il semble que dans une économie collaborative où les liens sont fréquents et plus intensifs, l'ancrage territorial est plus important ; l'utilisateur est impliqué dans la production du service et peut intervenir dans l'organisation ; toutes ces conditions sont favorables à la modulation des implications des nouvelles relations socioéconomiques de l'économie collaborative dans les milieux. Outre ces premiers constats, des recherches devront être menées sur les configurations sociales de l'économie collaborative et leurs implications afin de corroborer et de raffiner ces premiers constats.

En conclusion

L'épisode UBER a montré que dans les règles internationales de l'économie actuelle, une compagnie à très faible capital peut développer rapidement un marché mondial et ainsi prendre une place centrale dans l'économie collaborative d'un secteur, du moins à court terme. Ce type de développement économique a été rejeté au Québec. Ceci indique que sans intervention de l'État d'une façon significative pour favoriser - par des législations, des subventions et de la fiscalité - une pluralité d'économies collaboratives marchandes et d'autres types d'échanges non marchands, l'économie collaborative demeurera associée à ce genre de développement socioéconomique de type UBER.

C'est pourquoi le développement de la recherche sur la pluralité des formes d'économie collaborative et sa diffusion, notamment en collaboration avec les personnes et les groupes qui font cette économie, nous apparaît crucial pour élaborer et diffuser les connaissances nécessaires au développement du plein potentiel de l'économie collaborative au Québec et mener à son acceptabilité sociale.

Plus généralement, l'économie collaborative Québec soulèvera la question de la gouvernance de l'économie et de la place des citoyens dans celle-ci. Le choix du Groupe de travail de mettre au centre la question de l'équilibre, de sélectionner et de privilégier certaines formes d'économie collaborative, demande d'inscrire la réflexion sur l'économie collaborative dans une vision à moyen et long terme de la pluralité de l'économie dont fait état la sociohistoire de l'économie québécoise.

Bibliographie

- ACQUIER, Aurélien, Valentina CARBONE et David MASSÉ. *L'économie collaborative : fondements théoriques et agenda de recherche*, Working Paper, Working Paper, Paris, Le projet des Pionniers du Collaboratif (PICO), coll. PICO Working Papers, 2016.
- BOTSMAN, Rachel et ROO ROGERS. *What's mine is yours : how collaborative consumption is changing the way we live*, London, Collins, 2011.
- CSMIP+. *Retour vers le futur : l'économie du partage - un rapport pour le Comité des sous-ministres sur l'innovation en matière de politiques (CSMIP)*, 2015. En ligne au : <https://www.canada.ca/fr/centre-innovation/services/rapports-ressources/rapport-economie-partage.html> .
- DAUDEY, Émilie et Sandra HOIBIAN. *La société collaborative - Mythe et réalité*, Cahier de recherche, Cahier de recherche, 313, CRÉDOC, 2014.
- DE FRANQUEVILLE, Caroline et Anne DE MALLERAY. *Les communautés dans la fabrique des services collaboratifs*, Dossier de prospective, Dossier de prospective, Paros, Chronos, cabinet d'études et de prospective, 2014. En ligne au : https://issuu.com/chronos_issuu/docs/les_communaut_s_dans_la_fabrique_d .
- GRANOVETTER, Mark. « The Strength of Weak Ties », *Am. J. Sociol.*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380.
- GRANOVETTER, Mark et Richard SWEDBERG (dir.). *The Sociology of Economic Life*, Boulder, Colorado, Westview Press, 2011.
- HOULE, Gilles et Jacques HAMEL. « Une nouvelle économie politique québécoise francophone », *Cah. Can. Sociol.*, vol. 12, n°1/2, 1987, p. 42-63.
- MARTINACHE, Igor. « L'économie circulaire, un objet difficile à cerner », *Altern. Économiques*, n°363, décembre 2016, p. 18.
- MASSÉ, David, Simon BOREL et Damien DEMAÏLLY. *Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques*, Working Paper, Working Paper, 05, Paris, Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), coll. Nouvelle prospérité, 2015.
- NICHOLLS, Alex. « The Legitimacy of Social Entrepreneurship : Reflexive Isomorphism in a Pre-Paradigmatic Field », *Entrep. Theory Pract.*, vol. 34, n°4, 2010, p. 611-633.
- OUISHARE et LA FING. « Sharevolution : la consommation collaborative, et après? », *OuiShare Mag.*, 3 mars 2015. En ligne au : <http://magazine.ouishare.net/fr/2015/03/sharevolution-la-consommation-collaborative-et-apres/> .
- OWYANG, Jeremiah et Alexandra SAMUEL. *The New Rules of the Collaborative Economy*, Visioncritical, 2015.
- P2P FOUNDATION. *Synthetic Overview of the Collaborative Economy*, Orange Report, Orange Report, P2P foundation, 2012.
- ROBINEAU, Nicolas. « Économie collaborative : quel est le profil d'un usager de l'économie du partage? », *CoLab*, 25 novembre 2016. En ligne au : <http://www.co-lab.fr/actualites/economie-collaborative-profil-usager> .
- TERRASSE, Pascal. *Rapport au premier ministre sur l'économie collaborative*, Hôtel de Matignon, Gouvernement de la République Française, 2016.
- VALLAT, David. *Une alternative au dualisme État-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques*, Working Paper, Working Paper, 01, Lyon, UMR 5206 Triangle, coll. Triangle Working Paper, 2015.